

Bruxelles, le 15 février 2000

- A Monsieur le Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spéciales libres subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spéciales officielles subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spéciales de la Communauté française.

**Pour information :**

- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes belges,
- Au Centre permanent de l'Enseignement officiel neutre subventionné,
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres des services d'inspection,
- Aux Membres des services de vérification,
- Aux syndicats du personnel enseignant,
- Aux Associations de parents.

Nos réf. : JMN/00/A11/eh/1.cir

<p><b>Objet : Information des écoles dans le cadre de la consultation populaire relative à l'avant-projet de plan de développement durable</b></p>
--

Madame, Monsieur,

Du 1<sup>er</sup> février au 31 mars prochains, le Gouvernement fédéral organisera une consultation populaire relative à l'avant-projet de plan fédéral de développement durable .

Cet avant-projet de plan se profile comme une concrétisation, à l'échelle de la Belgique, de la Déclaration de Rio et du programme d'action mondiale de développement durable. Il avance une série de pistes et de mesures politiques qui touchent aux cinq principes de base du développement durable : la conscience planétaire, la vision à long terme dans le respect des générations futures, l'intégration harmonieuse des composantes sociales, économiques et environnementales, la reconnaissance des incertitudes scientifiques et l'approche participative et responsable.

Si vous désirez que votre école participe, d'une façon ou d'une autre, à l'enquête publique relative à l'avant-projet de plan de développement durable, nous vous informons que vous pouvez obtenir un exemplaire du document soit à l'adresse internet [www.cidf.fgov.be](http://www.cidf.fgov.be) , soit en vous adressant à la boîte postale 3000 à 1040 Bruxelles 4.

En outre, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette consultation populaire pourrait constituer un contexte favorable pour aborder, au sein de chaque cours, les aspects des programmes susceptibles de sensibiliser les élèves au développement durable.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente circulaire.

Le Ministre de l'Enseignement  
secondaire

Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enseignement  
fondamental

Jean-Marc NOLLET